

*pour lors. Cet ameublement auroit couté au dela de huit mille escus qu'il auroit fallu tirer de l'excrepence, dont il auroit fallu par consequent charger le peuple et en diminuer les aides, car plus les états ont de l'excrepence, moins Sa Majesté at de aides. Ors la guerre survenue ayant fait differer les ameublements le quartier des Etats n'est qu'en mauvaises planche, meme assez noires par les fourneaux enormes que le prelat de Saint-Maximin y at fait placer a tres haut prix et qui gate-rons toujours tous les meubles qu'on pourra y faire mettre. Les fourneaux trop grands y donnent une telle chaleur que personne quelque frilleuse qu'il puisse etre, ne peut y resister. Il convient donc d'oter les vilains fourneaux qu'on pourra vendre.*

*Ors le quartier des Etats etant en aussy nu etat qu'il est, n'inspire aucunement le profond respect que des Etats sujets doivent a Sa Majesté, et nayant aucun portrait de leurs majestés imperiales, ny de S. A. R., le sousigné a fait faire lesdits trois portraits par le peintre Sauvage de grandeur naturelle, pour les y placer sous des dais, a quarante pistoilles chacun. Sil les acheve bien, les portraits ainsy placés et les chambres meublées, comme dit est, il y aurat plus de retenue dans les assemblées des Etats qu'il ny at aujourd'hui, tout se faisant dans la plus grande confusion, chacun venant quand il luy plait et a l'heure qu'il luy plait, de sorte que des journées entieres se passent sans que lon ny fasse la moindre chose et lorsque lon prend quelque resolution, c'est avec confusion au grand desavantage de Sa Majesté et du public.*

*Celuy qui crie le plus fort et jure le plus insolament, l'emportant toujours sur la saine raison. Les états ont plusieurs fois proposé au sousigné de presider aux assemblées, il nat jamais osé l'accepter de peur de se commettre surtout avec Philippe Mohr de Walddit dit Dautel qui surtout lorsqu'il est bu, y agit avec la derniere insolence. —*

*..... Les assemblées des Etats ressemblent plus tot a une assemblée tumultueuse des juifs qua une d'Etat réglé et bien policé et un gentil-homme est en risque de perdre lhonneur et reputation. Pour y remedier, il seroit bon que le gouvernement fisse entendre audît Blanchard par le canal du Baron de Heyden, president du Conseil, qu'il est content de ses services, qu'il peut dorenavant sabsenter des assemblées et le declarer jubilé, auquel cas le sousigné presiderat comme le plus ancien de létat noble, et l'on pourrat charger ledit Baron de Heyden de travailler a un projet de reglement pour les états si lon va a l'intervention du sousigné. —*

Dans un autre Mémoire, daté de Bruxelles, le 27 avril 1750, Jean-Henri de ZIEVEL revient à l'attaque au sujet des anoblissements trop nombreux, entraînant les exemptions et franchises déjà trop répandues, et ce Mémoire vaut surtout par les renseignements qu'il nous apporte en matière de preuves de noblesse. Il ne fait que reprendre les représentations faites par l'état noble du temps de l'empereur CHARLES VI, en date du 25 décembre 1725. Ce réglemeat ordonne que le *recipiendaire à létat noble fera preuve des deux quartiers nobles du coté pater-*